

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020

Le dix juillet deux mil vingt, à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis dans la salle consulaire de la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Barthélémy GONZALEZ-RODRIGUEZ, Maire

PRESENTS : Mesdames et Messieurs Jean-François BIT, Franck BOUZEREAU, Patrick CARON, Janine COSTA, Christine COURTY-DECROUX, Sonia FRAISSINOUS, Fabrice GRISLAIN, Blandine JOLIVET, Julien JOLIVET, Anthony PELLET, Alain PERNOLLET, formant la majorité des membres en exercice

ABSENTS : Madame Sandra OBERSON pouvoir à Monsieur Franck BOUZEREAU, Monsieur Jérôme ZUNDEL pouvoir à Monsieur Alain PERNOLLET, Monsieur Pascal CARME

NOMBRE DE CONSEILLERS En exercice 15 - Présents 12 - Absents 3

DATE DE LA CONVOCAION 06 juillet 2020

Election du secrétaire de séance

Monsieur Anthony PELLET a été désigné secrétaire de séance :

Le Conseil Municipal

APPROUVE Le compte rendu de réunion du conseil municipal du 9 juin 2020

PREND CONNAISSANCE des décisions municipales suivantes :

N°200601 : Location de l'appartement situé au presbytère 135, place du Village à Madame Aurélie Lucius. Le loyer s'élève à 650 €.

N°200602 : Installation d'un capot de protection des lumières du bassin de la place du village. Marché attribué à la société ROGUET SERRURERIE sise à Contamine sur Arve pour un montant de 360 € TTC.

N°200603 : Réfection de la chaussée et traitement des accotements avec bordures route de Contamine. Marché attribué à l'entreprise COLAS RAA sise à Bonneville pour un montant de 62 669, 34 € TTC

N°200604 : Réfection de la chaussée impasse des Lauriers. Marché attribué à l'entreprise COLAS RAA sise à Bonneville pour un montant de 14 442,16 € TTC

APPROUVE le règlement du service enfance tel que modifié.

DECIDE d'établir les tarifs en fonction du quotient familial, QF, des familles.

FIXE les tarifs du service enfance ainsi :

Dépôt de garantie pour l'année scolaire et par famille.....	80,00 €
Retard de paiement.....	15 % de la facture
Prestation sans inscription	coût de la prestation majoré de 100 %
Pénalités pour absence	
Absence signalée	coût de la prestation
1 ^{ère} absence non signalée	coût de la prestation

2^{ème} absence non signaléecoût de la prestation + pénalité de 5 €
3^{ème} absence et plus non signalée..... coût de la prestation + pénalité de 10 €
Majoration retard le soir après 19h00.....10,00 €

CANTINE

QF 0 à 1000..... 4,50 €
QF 1001 à 1500 5,00 €
QF 1501 à 2600..... 6,00 €
QF < 2601..... 6,60 €
Frais de garde pour projet d'accueil individualisé 2,00 €

GARDERIE PERISCOLAIRE

Tranches horaires 7H-7H30 ; 7H30-8H20 ; 16h30-17h30 ; 17h30-18h30 et 18h30-19h00

QF 0 à 1000..... 2,00 €
QF 1001 à 1500 2,50 €
QF 1501 à 2600..... 3,00 €
QF < 2601..... 3,50 €

Si les justificatifs nécessaires au calcul du quotient familial n'étaient pas fournis, le tarif du QF le plus élevé sera appliqué.

ELIT Messieurs Barthélémy GONZALEZ-RODRIGUEZ et Frank BOUZEREAU et Madame Janine COSTA délégués en vue des élections sénatoriales et Mesdames Christine COURTY-DECROUX et Blandine JOLIVET et Monsieur Julien JOLIVET délégués suppléants.

DESIGNE Messieurs Franck BOUZEREAU et Patrick CARON pour assurer la représentation de la Collectivité au sein des Assemblées Générales ordinaires et extraordinaires de la Société SPL 2D4R.

AUTORISE Ses représentants à accepter toute fonction qui pourrait leur être confiée par l'Assemblée Générale.

QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h45

Le secrétaire de séance
Anthony PELLET



Le Maire
Barthélémy GONZALEZ-RODRIGUEZ

